

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 17 octobre 2023 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm

Est absent :

Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau
--------------------------	--

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2023-CA-064

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 17 octobre 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-065

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 19 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-066

Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-012

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes promoteurs au dossier 23-012, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-067

Octroi de financement – 5 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-090

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-090, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-068

Octroi de financement – 50 000\$ à même le Fonds Grande Entreprise – Dossier 23-019

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 50 000\$ à même le Fonds Grande Entreprise au dossier 23-019, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-069

Octroi de financement – 2 610\$ à même le Fonds Expert-Conseil – Dossier 23-082

Considérant l'évaluation du dossier 23-082, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 2 610\$ pour la réalisation du dossier 23-082 à la firme de consultant sélectionné.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 2 610\$ à même le Fonds Expert-Conseil au dossier 23-082, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-070

Octroi de financement – 5 000\$ à même le Fonds Expert-Conseil – Dossier 23-093

Considérant l'évaluation du dossier 23-093, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 5 000\$ pour la réalisation du dossier 23-093 à la firme de consultant sélectionné.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le Fonds Expert-Conseil au dossier 23-093, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-071

Octroi de financement – 50 000\$ à même le Fonds PAU-PME – Dossier 23-094

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 50 000\$ à même le Fonds PAU-PME au dossier 23-094, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-072

Octroi de financement – 50 000\$ à même le Fonds PAU-PME – Dossier 23-092

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 50 000\$ à même le Fonds PAU-PME au dossier 23-092, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2023-CA-073

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.